

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du mercredi 28 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération :

Qui ont pris part au vote : 10

Date de la convocation : 22/01/2026

Date d'affichage : 04/02/2026

N° Délibération : 02/01/2026

Présents : Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU ; MM, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés ; MM. Gabriel LEFEVRE représenté par Jérémy DEVOS, Frédéric BÉRULLIER représenté par Vincent RETOURNÉ, M. Hervé PROYART non représenté.

Absente : Mme Claire DACHICOURT.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Francis JULLIEN est nommé secrétaire de séance.

DEL 02/01/2026 Renouvellement adhésion au service de missions temporaires du CDG80

Monsieur le Maire informe que pour des raisons justifiant le possible besoin de personnel temporaire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

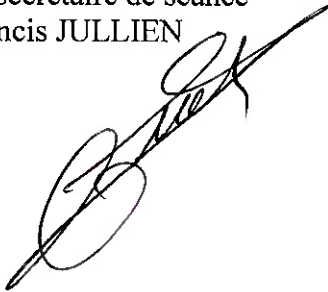
Ce service du CDG80 propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération, toutes pièces relatives au dossier puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 10 voix pour (C. CATEL, O. COUZEREAU, F. BÉRULLIER représenté par V. RETOURNÉ ; C. BOULOGNE, J. DEVOS, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE représenté par J. DEVOS, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE) décide :

- **D'adhérer** au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 1^{er} février 2026,
- de donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- **d'autoriser** M. Le Maire à signer la convention d'adhésion, jointe en annexe, d'une durée de trois ans, la convention nominative de mise à disposition d'un agent du CDG auprès de la Commune le cas échéant,
- **d'inscrire** au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions, le cas échéant.

Le secrétaire de séance
Francis JULLIEN



LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE



- **Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**
- **Pour extrait conforme, Morisel, le 29 janvier 2026.**
- **Transmis au représentant de l'État et publié le : 04 février 2026.**